

2025/20/01/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq à seize heures, le vingt janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, ULLIAC Morgane, LE FUR Annick, LE FUR Françoise, MOIZAN Anne-Marie, BAUDET Dannie, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : GOUJARD Laurine

Absent(e)(s) : KERSULEC Louis, GUEGUEN Annick

Procuration(s) : GOUJARD Laurine à HENRY Catherine

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/01/2025

Convocation affichée le : 09/01/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 10

Procuration (s) : 1

Reçu en Préfecture de VANNES le 24/01/2025

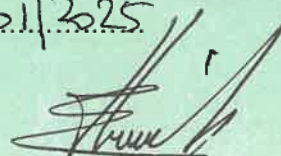
Publié ou notifié le 29/01/2025

Certifié exécutoire le 29/01/2025

A GOURIN, le 29/01/2025

Le Président,

Hervé LE FLOC'H



1- CCAS – Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour un accompagnement à la refonte du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Président expose à l'assemblée la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour un accompagnement RH sur la refonte du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) des agents du CCAS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale interviendrait sur une durée de 9 heures et pour un coût total TTC de 801 euros.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé, au moyen d'un vote à main levée, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les modalités telles que présentées

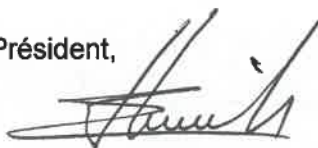
AUTORISE :

- De confier par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan l'accompagnement relatif à la refonte du RIFSEEP des agents du CCAS,
- Le Président à signer la convention et toute pièce s'y rapportant,
- L'inscription des crédits nécessaires au budget.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 20 janvier 2025

Le Président,



Hervé LE FLOC'H



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY